



Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique

**Dysphasie.lu a.s.b.l. est reconnue d'utilité publique par l'arrêté grand-ducal du 12 mai 2011.
Vos dons sont fiscalement déductibles.**

Sanem, le 30 janvier 2019

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous inviter










à l'Assemblée Générale Ordinaire
qui se tiendra le samedi,
16 février 2019 à 18.30 heures

et

à l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui se tiendra le samedi,
16 février 2019 à 18.45 heures

dans la salle
« Dysphasie.lu A.S.B.L. »
Centre Culturel - 2. Etage
2, rue du Château
L-4992 Sanem

Ordre du jour :

-  Mot de bienvenue du Président
-  Rapport d'activité 2018
-  Rapport financier 2018
-  Rapport du Commissaire aux comptes
-  Approbation des rapports
-  Nomination des administrateurs
(Déposer votre candidature avant le 8 février 2019 par lettre au secrétariat :
Rue de Limpach 5A, L-4986 Sanem)
-  Nomination du Commissaire aux comptes
-  Programme d'activité et Budget 2019
-  Fixation des cotisations annuelles 2020

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'Administration,

Mario Huberty
Président

Patrick BOUSCH
Vice-Président



Association sans but lucratif, reconnue d'utilité publique

Dysphasie.lu a.s.b.l. est reconnue d'utilité publique par l'arrêté grand-ducal du 12 mai 2011.
Vos dons sont fiscalement déductibles.

PROCURATION **(en cas d'absence)**

Je soussigné(e) _____

donne par la présente procuration à _____

à effet de me représenter à l'assemblée générale et à l'assemblée générale extraordinaire de l'A.S.B.L. « Dysphasie.lu » ayant lieu le samedi, le 16 février 2019 à 18.45 heures, dans la salle « Dysphasie.lu », Centre Culturel 2. Étage (rue du Château 2, L-4992 Sanem), et pour voter à ma place les changements de statuts respectivement les points figurant à l'ordre de jour.

Fait à _____, le _____.

Signature

(précédé de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Remarque :

Au cas où vous ne pouvez pas assister personnellement et que vous ne connaissez pas de nom d'une personne qui pourrait vous représenter, prière de renvoyer la procuration sans remplir le nom de votre représentant. Le formulaire sera complété par le nom d'une personne présente avant le début de l'assemblée.